



CAMEROON INCLUSIVE
AND RESILIENT CITIES
DEVELOPMENT PROJECT



PROJET DE DÉVELOPPEMENT
DES VILLES INCLUSIVES
ET RÉSILIENTES



LA BANQUE MONDIALE
BIRD - IDA

CELLULE DE COORDINATION DU PROJET

CREDIT NUMBER IDA-6132-CM

DECISION N° 0234/2025/D/MINHDU/SG/DAJ/CC-PDVIR/RPM/07-2025 DU 14 JUIL 2025
portant résiliation amiable du Contrat de Service de Consultant N°00052/E/2/CSC/MINHDU/PDVIR/PMUD/CSPM/RPM/2021 passé avec le Groupement SETEC INTERNATIONAL/SETEC CAMEROUN/SETEC ITS/LOGIT/CREACONSULT pour les études relatives au réaménagement et à la réorganisation du réseau de transport autour du corridor pilote de « Bus Rapid Transit » dans la ville de Douala.

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2012-308 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le Contrat de Service de Consultant N°00052/E/2/CSC/MINHDU/ PDVIR/PMUD/CSPM /RPM/2021 passé avec le Groupement SETEC INTERNATIONAL/SETEC CAMEROUN/SETEC ITS/LOGIT/CREACONSULT pour les études relatives au réaménagement et à la réorganisation du réseau de transport autour du corridor pilote de « Bus Rapid Transit » dans la ville de Douala ;
Vu le Protocole d'Accord n°0008/E/2/PA/MINHDU/SG/PDVIR/04-25 du 23/06/2025 relatif à la clôture amiable du Contrat de Service de Consultant N°00052/E/2/CSC/MINHDU/PDVIR/PMUD/CSPM/RPM/2021 passé avec le Groupement SETEC INTERNATIONAL/SETEC CAMEROUN/SETEC ITS/LOGIT/CREACONSULT pour les études relatives au réaménagement et à la réorganisation du réseau de transport autour du corridor pilote de « Bus Rapid Transit » dans la ville de Douala ;

DECIDE :

Article 1er : Est résilié à l'amiable, à compter de la date de signature de la présente décision, le Contrat de Service de Consultant N°00052/E/2/CSC/MINHDU/PDVIR /PMUD/CSPM/RPM/2021 pour les études relatives au réaménagement et à la réorganisation du réseau de transport autour du corridor pilote de « Bus Rapid Transit » dans la ville de Douala passé avec le Groupement SETEC INTERNATIONAL/SETEC CAMEROUN/SETEC ITS/LOGIT/CREACONSULT, 5, chemin des gorges de Cabriés, 13127 Vitrolles, Tél : + 33 1 82 51 69 08, email :setecinter@inter.setec.fr, représenté

par Monsieur Thibaut LEPINGLE, Directeur Général de SETEC INTERNATIONAL, Mandataire du groupement

Article 2 : La présente résiliation est prononcée en application de l'article 187(1) du Code des Marchés Publics et des dispositions de l'article 6 du Protocole d'Accord Transactionnel susvisé.

Article 3 : Le Groupement SETEC INTERNATIONAL/SETEC CAMEROUN/SETEC ITS/LOGIT/CREACONSULT, en application des dispositions dudit Protocole d'Accord, a droit au paiement du reliquat des prestations contractuelles réalisées ou non réalisées et non payées dans le cadre du PPA N°IDA-V2830-CM, soit la somme de 359 450 854 (trois-cent-cinquante-neuf-millions-quatre-cent-cinquante-mille-huit-cent-cinquante-quatre) FCFA NAP et la somme de 448 522 991 (quatre-cent-quarante-huit-millions-cinq-cent-vingt-deux-mille-neuf-cent-quatre-vingt-onze) FCFA TTC dans le cadre d'un nouveau contrat qui sera conclu avec le Maître d'Ouvrage du Projet de Mobilité Urbaine de Douala.

Article 4 : Le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, le Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement, le Coordonnateur du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes et le Coordonnateur du Projet de Mobilité Urbaine de Douala sont chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature. /-

Yaoundé, le 26 III 2022

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Maire Ville de Douala ;
- CC-PDVIR ;
- CC-PMUD

